

Actualité des décisions du Conseil constitutionnel : semaine du 6 au 12 décembre 2014

Actualité des décisions du Conseil constitutionnel : semaine du 6 au 12 décembre 2014

15/12/2014

Actualité des décisions du Conseil constitutionnel : semaine du 6 au 12 décembre 2014

La Rédaction législation de LexisNexis vous propose une synthèse relative aux saisines et aux décisions du Conseil constitutionnel.

Décisions rendues et publiées :

· Cons. const., décision n° 2014-433 QPC du 5 décembre 2014 [Majoration de la pension au titre de l'assistance d'une tierce personne] publiée au Journal officiel du 7 décembre 2014 :

« Le deuxième alinéa de l'article L. 30 du code des pensions civiles et militaires de retraite , dans sa rédaction issue de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, est conforme à la Constitution » ;

· Cons. const., décision n° 2014-434 QPC du 5 décembre 2014 [Tarif des examens de biologie médicale] publiée au Journal officiel du 7 décembre 2014 :

« L'article L. 6211-21 du code de la santé publique est conforme à la Constitution » ;

· Cons. const., décision n° 2014-435 QPC du 5 décembre 2014 [Contribution exceptionnelle sur les hauts revenus] publiée au Journal officiel du 7 décembre 2014 :

« Sous la réserve énoncée au considérant 10, les mots : « à compter de l'imposition des revenus de l'année 2011 et » figurant à la première phrase du A du paragraphe III de l'article 2 de la loi 28 décembre 2011 de finances pour 2012 sont conformes à la Constitution ».

· Cons. const., décision n° 2014-431 QPC du 28 novembre 2014 [Impôts sur les sociétés - agrément ministériel autorisant le report de déficits non encore déduits] publiée au Journal officiel du 10 décembre 2014 :

« Article 1er.- Les dispositions du paragraphe II de l'article 209 du code général des impôts, dans leur rédaction postérieure à la loi n° 86-1317 du 30 décembre 1986 de finances pour 1987, sont conformes à la Constitution sous la réserve énoncée au considérant 11 ».

· Cons. const., décision n° 2014-432 QPC du 28 novembre 2014 [Incompatibilité des fonctions de militaire en activité avec un mandat électif local] publiée au Journal officiel du 10 décembre 2014 :

« Article 1er.- Le premier alinéa de l'article L. 46 du code électoral et les mots : « à l'article L. 46 et » figurant au dernier alinéa de l'article L. 237 du même code sont contraires à la Constitution.

Article 2.- La déclaration d'inconstitutionnalité de l'article 1er prend effet dans les conditions fixées au considérant 17 ».

· Cons. const., décision n° 2014-251 L du 27 novembre 2014 publiée au Journal officiel du 10 décembre 2014 :

«Article 1er.- Les dispositions soumises à l'examen du Conseil constitutionnel ont le caractère réglementaire.».

Décisions rendues et non publiées :

· Cons. const., décision n° 2014-704 DC du 11 décembre 2014 :

« Article 1er.- La loi relative à la désignation des conseillers prud'hommes est conforme à la Constitution » ;

· Cons. const., décision n° 2014-705 DC du 11 décembre 2014 :

« Article 1er.- Sont déclarées contraires à la Constitution les dispositions suivantes de la résolution adoptée par l'Assemblée nationale le 28 novembre 2014 :

- l'article 4 ;

- à l'article 5, la dernière phrase de l'article 18 du règlement de l'Assemblée nationale ;

- au a) du 1° de l'article 12, les mots « soit d'une séance de questions à un ministre, soit » insérés dans l'article 48 du règlement ;

- au 2° de l'article 18, le dernier alinéa du nouvel article 80-1 du règlement ;

- le 2° de l'article 19 ;

- au paragraphe I de l'article 31, l'article 124-4 du règlement ;

- l'article 35.

Article 2.- Sont conformes à la Constitution les dispositions suivantes de la même résolution :

- à l'article 13, les modifications apportées à l'article 49 du règlement, sous la réserve énoncée au considérant 15 ;

- au 1° de l'article 14, les modifications apportées à l'article 50 du règlement, sous la réserve énoncée aux considérants 19 et 21 ;

- à l'article 22, les modifications apportées à l'article 95 du règlement, sous la réserve énoncée au considérant 42 ;

- au 1° de l'article 28, les modifications apportées à l'article 119 du règlement sous la double réserve énoncée au considérant 45.

Article 3.- Les autres dispositions de la même résolution sont conformes à la Constitution » ;

La Rédaction Législation.

© LexisNexis SA